



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 60/10

Objet

Révision du Règlement
Interne pour les MAPA

Secrétaire de séance

Jean HUBERT

Rapporteur

Madame Brigitte
BONNARD-ONGENAED

Conseil Communautaire
24 Juin 2010
TAVAUX- 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 75

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 86

Date de la convocation : 14 juin 2010

Date de publication : 12 juillet 2010

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

S. Boissard, J.L. Bouchard, D. Bernardin, T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux, E. Tavernier, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigney, T. Mader, D. Michaud suppléé par G. Laurent, G. Michaud suppléé par H. Millot, P. Blanchet suppléé par B. Robe, JF. Louvrier, C. Petiot, P. Monnet suppléé par J. Boissons, A. Albertini, J. Chevriaux suppléé par MR Guibelin, M. Giniès, C. Gras suppléé par F. Sion, C. Arnoud, D. Barbagelata, F. Barthoulot, M. Borneck, C. Bourgeois-République, , G. Card, C. Chalon, MA Chalumeaux, C. Quillet, C. Creuze, P. Epinat, JB Gagnoux, L. Gatinault, P. Genestier, A. Hamdaoui, R. Manière, P. Nasom, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, D. Sicquot-Berodier, JC Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, M. Rigoulet, B. Javourez, L. Bougaud, M. Huguenet, J. Thurel, M. Gauthier, P. Jacquot suppléé par J. Verdelet, A. Alonzo, , B. Bonnard-Ongenaed, F. Perchat, G. Maréchal, J. Hubert, JC Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron, G. Coutrot suppléé par E. Bourgeois, JM. Daubigney, A. Jordan, D. Rauch, M. Hoffmann, JF Dumont, S. Laroche, P. Bouvret-Maire, R. Belalia, F. David

Délégués absents ayant donné procuration : G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, JM. Diètre à JC. Lambert, R. Curly à JF. Dumont, J. Lombard à L. Bougaud, M. Richard à G. Maréchal, J. Drouhain à D. Rauch, P. Guibelin à D. Barbagelata, D. Clerc à G. Fumey, J. Rosat à P. Genestier, N. Abdelli à D. Sicquot-Bérodier, D. Chevalier à B. Chevaux,

Délégués absents non suppléés et non représentés: C. Di Caro, G. Barbier, JP. Fichère, K. Mezerai, A. Courderot, G. Ginet, D. Ecarnot, P. Sautrey, JF Louvrier

La communauté d'agglomération du Grand Dole a adopté l'an dernier un nouveau règlement intérieur pour ses marchés à procédure adaptée, apportant une mise à jour essentielle à ses pratiques. La passation des marchés est ainsi plus sécurisée. Ce règlement démontre aux entreprises et aux administrés la volonté de transparence du Grand Dole.

Toutefois les évolutions du code des marchés publics et une décision du Conseil d'Etat de février dernier ont rendu souhaitable l'apport de quelques modifications à ce règlement intérieur, lesquelles consistent en un abaissement du seuil de 20 000 à 4 000 euros hors taxes pour la procédure « de gré à gré », et en un allongement du délai de notification des offres rejetées.

Il existera à l'issue de la délibération du conseil communautaire quatre procédures adaptées comprises dans les seuils suivants : 4 000, 90 000, 193 000 et 4 850 000 euros hors taxes. Les obligations de publicité et de mise en concurrence sont croissantes à travers ces procédures.

Après avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité :

- ADOPTE le règlement interne des Marchés Publics à Procédure adaptées du Grand Dole tel que figurant en annexe

Fait à Dole,
Le 24 juin 2010,
Le Président,